

3 DÉCEMBRE 2024

Journée nationale
d'action des retraité·es



SOMMAIRE

2

Nous devons réagir

4

Charité ou solidarité ?

5

Un virage politique
sans véritables moyens

6

Nous ne sommes pas condamnés
à vivre avec

BILLET D'HUMEUR

Nous devons réagir

Les retraité·es sont des citoyen·nes aisé·es dès lors que les revenus, toutes retraites confondues, atteignent 2000 € par mois. Voilà qui en dit long sur la façon dont le gouvernement porte un regard sur la situation sociale des retraité·es, sur leur niveau de vie.

Ces allégations représentent bien des menaces pour la vie de millions de retraité·es. Ces allégations font fi de la réalité...

Ils ignorent le poids de la complémentaire mutuelle, d'environ 100 € par mois et par tête pour une « bonne » couverture... La question de la santé, de l'accès aux soins n'est-elle pas liée aux possibilités de pouvoir se soigner? Or tout n'est pas gratuit... Ils ignorent le poids du logement locatif; et être propriétaire entraîne souvent un entretien couteux. Ils ignorent que pour beaucoup le bien vieillir n'existe pas, que les « bonnes » retraites ne permettent pas de payer un service en Ephaad ou maison de retraite, que les retraité·es peuvent avoir encore des charges, de l'endettement, quand ils et elles ne subviennent pas aux besoins pour leurs enfants...

Les retraité·es sont un apport économique important qui fléchirait avec de telles idées et cela contribuerait à plus de récession économique. Prendre l'argent là où il est vraiment par la

taxation des dividendes complètement épargnés de la prétendue solidarité nationale. Prendre l'argent dans les poches des plus riches, des retraites chapeaux ou des versements faramineux à des PDG quand ils partent.

Être aisé·e, voire riche, à 2000 € par mois, 4000 € pour un couple, c'est un foutage de gueule! Ne pas augmenter les pensions en rapport avec l'inflation, cela amènerait les retraité·es à ne plus vivre décemment, c'est le fruit de leur travail, en cotisant, qui leur a donné ce droit, un droit acquis par le travail.

LA RETRAITE N'EST PAS UNE ALLOCATION MAIS UN DROIT OBTENU PAR LE TRAVAIL !

Le 3 décembre a été une nouvelle occasion de dénoncer la situation faite aux retraité·es, de revendiquer que l'indexation doit se faire pour toutes et tous... que ces porteurs d'idées sachent que les retraité·es ont déjà beaucoup perdu depuis 2017. 3 à 4,5 mois de retraite en moins, ce n'est pas rien. Variable d'ajustement avec de faux et honteux procès... et le « stock » de vieux serait trop important! ? L'actif·ve a une arme de défense par le recours à la grève. Les retraité·es ne l'ont pas. Et le vieillissement ne favorise pas les mobilisations (déplacement, mobilité...).



Le 3 décembre, dans les rues de Perpignan...



...et dans celles de Lyon.

FAUT-IL ÊTRE MOINS GENTIL ET ENVISAGER DES ACTIONS PLUS FORTES ?

Les actions par département sont-elles suffisamment porteuses ? D'autant qu'elles se redécoupent souvent par localité, diminuant leur visibilité. Pas facile tout ceci et compliqué.

Ça risque de le rester sans un changement réel de politique... Le 7 juillet 2024 aurait dû, aurait pu y répondre. Déni de démocratie en ne tenant pas compte du résultat des urnes après cet autre déni qu'a constitué l'ignorance de l'exécutif des mobilisations contre la réforme des retraites...

Il n'y a pas eu, comme espéré, assez de mobilisations interprofessionnelles, fortes, nationales, pour maintenir la pression.

Attentisme, défaitisme, déception jusqu'à l'écœurement, nous devons réagir.

Un manque d'ancrage du revendicatif, de la lutte et un lien insuffisant avec les syndiqué·es font que la situation n'est pas au niveau nécessaire dans le monde du travail.

Finalement, et cela s'est déjà constaté, ce n'est pas quand cela va le plus mal qu'il y a le plus de réactions... Enfin, autre constat d'évidence : la force du syndicalisme qui passe par des syndiqué·es, actif·ves

et retraité·es, bien plus nombreux·ses... mais d'abord des actifs·ves car, sans cela, pas ou peu de retraité·es syndiqué·es et une courbe descendante. Question qui se heurte encore quand de retrainable on arrive à la retraite, que l'on attend avec une grande impatience pour passer à autre chose, pour en finir avec l'exploitation au travail, la pénibilité, l'obligation quotidienne... Même, certain·es en sont convaincu·es, le syndicalisme en activité, la conception de l'engagement, du militantisme syndical (et autre en plus) n'aurait-il pas altéré cette volonté de poursuivre avec autant de détermination une activité militante ?

N'en demandons-nous pas trop, ne multiplions-nous pas trop ce qui finit par devenir contrainte ?

Je me souviens de cette formule employée : militantisme CGT « mangeur d'hommes »... Si on en est toujours, depuis bien longtemps, à 3/10 qui restent syndiqué·es à la retraite, une part de l'explication n'est-elle pas là ?

À cela s'ajoute tous les changements, évolutions déshumanisantes, dématérialisation à outrance ne permettant plus la même réflexion (je pense à la presse en numérique).

DOMINIQUE JUSSIAUME

SOCIAL

Charité ou solidarité ?

Les dons aux associations, à la recherche, etc. pour le bon fonctionnement de leur mission ne seraient-ils pas qu'un palliatif? Les budgets ne peuvent-ils pas se construire via d'autres ressources? Quelques pistes de réflexion.

La fin de l'année s'illumine des lumières plus chatoyantes les unes que les autres, les rues, les magasins se parent de décorations et les offres d'affaires alléchantes sont placardées sur chaque vitrine, déposées dans votre boîte aux lettres ou publiées sur le net. Faisant ainsi le portrait d'une société prête à fêter Noël et Nouvel An sans retenue.

Dans le même temps, vous qui dépensez pour ces festivités, vous devez penser à celles et ceux qui n'ont rien, qui sont à la rue, qui sont malades, ici ou ailleurs sur notre planète. Avec quelques euros, vous pourrez alléger leur souffrance, leur redonner le sourire.



© Flickr-Patrick Janicek

CULPABILISATION POUR QUELQUES EUROS

Les images, les photos, les interviews sont à peine soutenables, nous culpabilisant d'être dans notre petit confort douillet, alors que, tout près, des jeunes sont à la rue, des personnes âgées sont seules, des femmes et des enfants vivent en état de guerre, la liste est longue de celles et ceux qui ont besoin de soutien. Mais de quoi ont-ils et elles besoin, de charité ou de solidarité ?

Tous ces appels aux dons sont-ils réellement la solution pour aider la recherche scientifique et médicale, alors que les plus gros crédits sont pour les laboratoires pharmaceutiques et cosmétiques ? Ces derniers bénéficient, en plus, de crédits d'impôts, d'allègements de cotisations sociales et de défiscalisations quand ils participent à un événement caritatif. Le Téléthon, l'Institut Pasteur, entre autres, devraient bénéficier d'un budget sacralisé pour effectuer, en toute sérénité, leur mission.

POUR BOUCLER LES BUDGETS, APPEL AUX DONS

On peut avoir un immense coup de cœur pour ces associations qui aident au quotidien les enfants, les femmes et les hommes que notre société mal-

traite. Mais la réalité est qu'aujourd'hui, elles ne peuvent fonctionner qu'avec les dons et quelques subventions qui s'amenuisent au fil des ans.

Soyons solidaires, c'est le message pour l'appel aux dons, mais est-ce vraiment de la solidarité ? Les dons ne sont pas de la solidarité, mais de la charité et, au mieux, une petite bouffée d'oxygène aléatoire pour ces associations. Car, sans ces appels, qu'advendrait-il de ces acteurs de l'économie sociale et solidaire ? Dans une situation politique, économique et sociale

catastrophique, la culpabilisation des citoyennes et des citoyens est à son apogée.

DÉCISIONS À PRENDRE

La solidarité, c'est, par exemple, la Sécurité sociale financée par les cotisations sociales, pour que tout le monde puisse se soigner, mais aussi pour financer la recherche, les hôpitaux, équi-

per les handicapé-es à moindre coût. Aujourd'hui, c'est la destruction de cette institution. Mieux vaut être riche et bien portant.

Pour stopper la faim dans le monde, stoppons les guerres, stoppons les pillages systématiques des pays en « voie de développement ». Pour stopper les épidémies et les cancers, le VIH et autres, donnons à la recherche nationale et internationale les moyens d'une coopération scientifique. Pour stopper la destruction écologique de notre planète, interdisons aux grandes sociétés de produire sans tenir compte des dégâts causés à la planète mais aussi aux peuples. Ce sont des décisions politiques qui peuvent être prises rapidement.

Nous ne sommes pas coupables, mais nous sommes solidaires, quand les politiques mettent à mal toute la protection sociale, la protection sanitaire, et quand les conflits armés deviennent source de profits. Alors, oui, nous sommes aux côtés de celles et ceux qui en souffrent, pour une société plus juste et plus humaine.

GRAND ÂGE

Un virage politique sans véritables moyens

Les politiques publiques tendent à favoriser le maintien à domicile pour répondre aux défis du vieillissement démographique. Cette approche est appelée virage domiciliaire. De quoi parle-t-on ?

Le virage domiciliaire représente une adaptation des politiques publiques du grand âge visant à privilégier le maintien à domicile des personnes âgées, notamment en perte d'autonomie. C'est une alternative à l'institutionnalisation donc au placement en établissement spécialisé, comme les Ehpad, qu'il s'agit de désengorger compte tenu de leur situation inquiétante. Cette dernière est connue de tous et fait l'objet, depuis plusieurs années, de nombreuses alertes pas seulement via des livres, des médias, des syndicats, des organisations de défense des usagers, mais également via des institutionnels, et la liste n'est pas exhaustive. Par respect pour la mémoire des disparues, qui ne sont plus là pour témoigner, et pour leurs proches, nous avons aussi le devoir de rappeler la terrible crise sanitaire du Covid et durant laquelle se sont déroulés des drames.

DÉFI DÉMOGRAPHIQUE

Les pouvoirs publics répondent ainsi au défi démographique du vieillissement caractérisé par une augmentation significative du nombre de personnes âgées de 60 ans et plus. Elles représentent 18,1 millions de personnes au 1^{er} janvier 2021 (chiffre Insee). Le scénario de l'Insee prévoit que la part des 60 ans et plus, dans l'ensemble de la population, passerait de 27 % en 2021, à 33 % en 2045 avec 22,6 millions de personnes. D'après l'Institut national d'études démographiques (Ined), les personnes dépendantes sont, aujourd'hui, au nombre de 3 millions. Cette part de la population augmentera de 16 % en 2030, de 36 % en 2040 et de 46 % en 2050, pour atteindre 4 millions. Mais, le début du vrai mur du grand âge, c'est 2026. En effet, cette année-là, les premières représentantes de la génération du babyboom vont arriver au-delà de 80 ans. À partir de là, durant 30 ans, on aura une explosion du nombre de personnes en perte d'autonomie. Il sera alors impossible d'accompagner tout le monde en Ehpad. Pour nous convaincre, la Dress* a récemment rappelé qu'il faudrait pouvoir accueillir 108 000 personnes âgées supplémentaires en établissement d'ici 2030, si la proportion de personnes résidant en institution restait inchan-

gée à chaque âge et à chaque degré de perte d'autonomie. Ce qui est inconcevable compte tenu des éléments présentés précédemment.

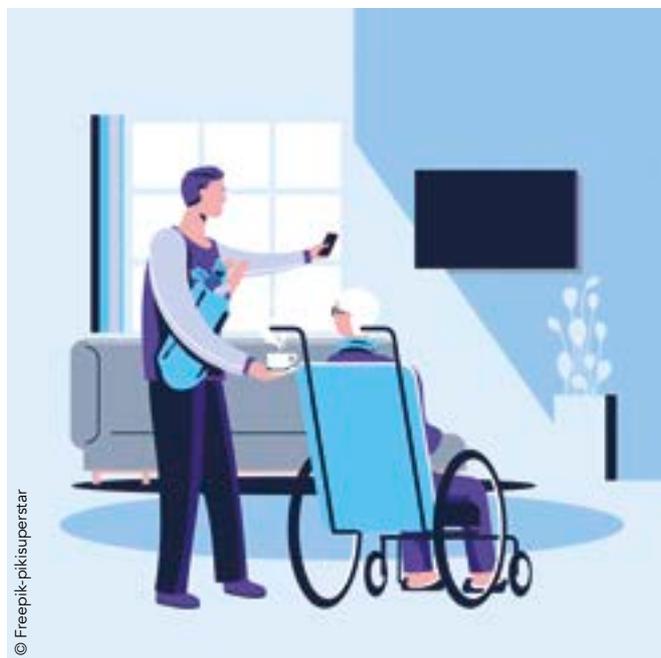
QUELLES SOLUTIONS ?

Il faudra donc trouver d'autres solutions que le placement en établissement. La plus évidente est le virage domiciliaire. À la condition pour les pouvoirs publics, non plus de procrastiner, mais d'avoir du courage et de l'ambition pour mettre en place une véritable stratégie, à long terme, destinée à permettre aux personnes âgées de bien vieillir en restant à domicile le plus longtemps possible. Compte tenu de l'importance des enjeux, il est plus que temps de faire du virage domiciliaire une réalité. On n'y parviendra pas avec des mesurètes, bien au contraire. Le vieillissement doit être déclaré « Grande cause nationale », avec l'adoption de la loi Grand âge, promise en 2018 par le Président Macron, et la création d'un grand service public de l'aide à l'autonomie financé dans le cadre de la Sécurité sociale.

La dernière loi n° 2024-317 du 8 avril 2024, portant des mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie, n'a rien réglé.

JEAN SLAVITCH
Espace CDCA

* Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.



DETTE PUBLIQUE

Nous ne sommes pas condamné·es à vivre avec

Voilà maintenant des décennies que le monde politique, de façon récurrente, entonne le célèbre couplet de la dette publique, que la France est au bord de la faillite. Mais un petit rappel s'impose.

Souvenons-nous, le 16 mars 2020, le confinement généralisé était annoncé. Ce qui voulait dire arrêt complet de l'économie, sauf pour les activités essentielles à la vie de la Nation. Avant cet événement planétaire, l'État français était au bord de la faillite et avait engagé des réformes structurelles : assurance chômage, retraites, privatisation de certains services publics... Soudain, l'argent est réapparu. L'État trouve des milliards pour financer les masques, les tests, les vaccins, mais aussi pour les entreprises, dont les chiffres d'affaires se sont effondrés, ainsi que pour les salaires des ménages. Les entreprises n'avaient plus de client·es, pourtant tous·tes les salarié·es ont été payé·es.

COMMENT UN TEL MIRACLE S'EST-IL PRODUIT ?

L'État est intervenu à coup de milliards. Ce fut « le quoi qu'il en coûte ! », avec le résultat que l'on connaît. Depuis des années, voire des décennies,

nombreuses et nombreux sont celles et ceux qui entonnent le couplet de la dette publique. Dès le XIX^e siècle, John Adams, deuxième Président des États-Unis, déclarait : « *il y a deux façons de conquérir une Nation, l'une est par les armes et l'autre par la dette* ».

Depuis 40 ans, tous les 10 ans, nous arrivons à un seuil dit « fatidique ». Ce fut tout d'abord les 1 milliard d'euros, puis les 2 milliards d'euros, pour arriver, aujourd'hui, à 3 milliards d'euros.

À entendre les experts, les hommes et les femmes politiques, tout le monde est coupable : les travailleur·euses, les retraité·es, les chômeur·euses, les malades, les assuré·es sociaux·ales..., sauf les banques.

AVONS-NOUS TOUJOURS EU UNE DETTE ?

Le dernier budget en équilibre pour la France date de 1974. La France s'est-elle alors toujours financée auprès des marchés financiers ? Non. Cette nouvelle situation s'est produite dans la seconde moitié du XX^e siècle, à partir d'un choix de nos politiques. Nous sommes passés d'un État suzerain, exerçant sa domination sur les banques, à un État partenaire et associé aux banques et aux organisations privées des marchés financiers.

À l'époque, deux arguments étaient avancés pour justifier cette nouvelle orientation :

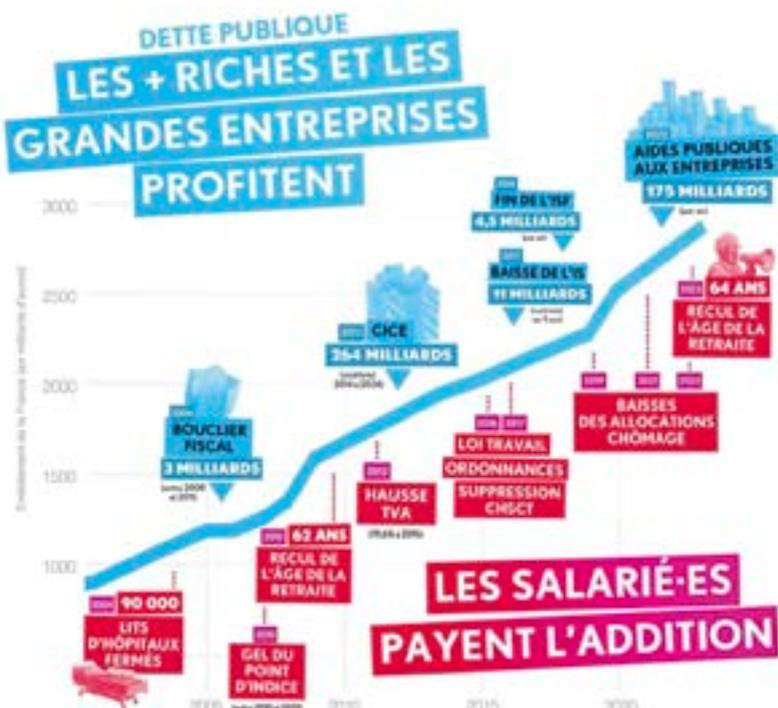
- Le circuit du Trésor, c'est-à-dire d'un financement administré par l'État, a le défaut d'engendrer de l'inflation.
- Il ne faut pas laisser aux mains des politiques le contrôle du crédit et de la monnaie. La tentation est trop grande pour elles et eux de dépenser sans compter dans le but de se faire réélire en toute responsabilité.

POURQUOI LA FRANCE DOIT-ELLE EMPRUNTER ?

Prenons l'exemple du budget 2023. Les dépenses prévues étaient de 500 milliards ; les recettes prévues étaient de 345 milliards, via les impôts, donc un déficit de 155 milliards.

L'État décide d'emprunter 270 milliards pour combler le déficit et pour rembourser les 115 milliards d'intérêts des emprunts précédents qui arrivent à terme. C'est une spirale infernale qui accroît, d'année en année, notre dépendance aux marchés financiers.

En 2023, l'État va alors payer 51,7 milliards d'euros d'intérêts, 2^e poste du budget après l'ensei-



gnement, 60,2 milliards, et devant la défense, 43,9 milliards.

Les choix fiscaux des gouvernements successifs ont fortement contribué à réduire les recettes de l'État. Le crédit d'impôts compétitivité emploi (CICE) coûte 100 milliards de moins pour les finances publiques, les exonérations fiscales et de cotisations. Dans le même temps, les supers profits ont atteint 150 milliards en 2022. C'est à croire que nos politiques préfèrent la dette à l'impôt.

Jacques Rigaudiat, conseiller maître à la cour des comptes, a déclaré : « *Sous tutelle des marchés, le souverain d'aujourd'hui est de surcroît institutionnellement en liberté conditionnelle.* »

À long terme, on fait peser sur l'ensemble de la population le poids de la dette et de l'avenir que nous laisserions aux jeunes de demain. Une autre question se pose : pourquoi ne nous parle-t-on jamais de recettes ? Alors que celles-ci ne cessent de diminuer par les baisses d'impôts, les cadeaux qui sont faits aux grandes entreprises.

EST-IL POSSIBLE POUR UN ÉTAT DE RÉGLER SA DETTE ?

Donnons d'abord un exemple sur les dangers des méthodes employées par nos gouvernants. La Grèce, en 2010, avait un taux d'endettement

de 147,5 % de son PIB. Sur ordre de Bruxelles, une purge sans précédent a été mise en œuvre : les retraites diminuées, les postes de fonctionnaires supprimés, les entreprises publiques stratégiques privatisées, tout cela au nom de la dette. 10 ans plus tard, le taux d'endettement est passé à 206,3 % du PIB.

Mais il est tout à fait possible de régler la dette. Prenons deux autres exemples :

- L'Islande, en 2008, refuse unilatéralement la dette à l'égard des banques étrangères sous une forte pression populaire. Le gouvernement doit annuler la dette. Le pays ne s'est pas effondré !
- En Allemagne, en février 1953, un accord a annulé 50 % de la dette et les autres 50 % ont été répartis sur 30 ans. L'Allemagne est devenue la première puissance européenne.

Tout cela montre bien que des solutions peuvent être trouvées face à des situations d'urgence. Nous pouvons sortir de ce système. Aucun scénario n'est écrit d'avance. Il existe bien une alternative à la domination de la finance. Pour cela, il est indispensable que la volonté populaire s'exprime, comme en Islande en 2008, obligeant les femmes et les hommes politiques à la mettre en œuvre.

MICHEL CHABASSE

Vie nouvelle

MAGAZINE DE L'UNION CONFÉDÉRALE DES RETRAITÉS CGT

Ou parrainez un(e) ami(e) !

Nom et prénom :

.....

Adresse :

.....

Dernière profession :

Renvoyer ce bulletin accompagné du règlement (16€)* à Vie nouvelle, 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre

Je m'informe

16€*

*Offre réservée aux nouveaux abonnés

Je découvre

Je m'abonne

Je partage

<https://union-confederale-retraites.cgt.fr>

On dit souvent que **c'est le geste** **qui compte** ().

Vous qui lisez ce magazine, peut-être chez vous ou bien au travail, quel serait votre réflexe si une personne près de vous était victime d'un malaise, d'un accident, d'un étouffement ?

Dans toutes ces situations, c'est le geste qui compte. **Celui qui permet de faire un massage cardiaque, d'utiliser un défibrillateur, d'effectuer une compression abdominale, de mettre une victime en sécurité.**

Tous ces gestes simples qui permettent bel et bien de sauver des vies.

De nombreux décès pourraient être évités chaque année en France si le **grand public était plus largement initié aux gestes de premiers secours.**

C'est pour ça qu'à la Macif, nous proposons depuis des années à nos sociétaires des ateliers gratuits de formation aux premiers secours.

Alors pour connaître les six gestes élémentaires de premiers secours, **rendez-vous sur [macif.fr/gestes-qui-sauvent](https://www.macif.fr/gestes-qui-sauvent)**

À la Macif, la prévention, c'est ensemble que nous la faisons.



La Macif,
c'est **vous.**